

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 71 (1932)
Heft: 4

Artikel: A propos de la révolution de 1798 : les scrupules d'un citoyen
Autor: Loys, J. L. de / Ruttimann, V.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-224408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÛ
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Agence de publicité Amacker
Palud 3, Lausanne.



24 JANVIER 1798

Ce fut un vingt-quatre janvier,
Que le drapeau des Patriotes,
Arboré dans le vieux quartier,
Fit, à la barbe du despote,
— Sur la place de la Palud, —
Son premier Salut!

Il flottait si gaîment au vent,
Ce fier symbole d'espérance,
Que Maître bailli tout tremblant
Partit sans nulle révérence!
Tel un pavore cerf aux abois,
En plein désarroi!

On proclama ce même jour
La République lémanique!...
Liesse au cœur, et sans détour,
A l'ours de Berne, on fit la nique
En acclamant l'Égalité
Et la Liberté!

Qu'elle soit chère à tout Vaudois
Cette mémorable journée
Qui nous sauva du joug bernois
Et, sans la moindre échauffourée,
Fit de notre pays de Vaud
Un Etat nouveau!

Louise Chatelan-Roulet.

Nous expédions le Conteur Vau-
dois à l'essai, espérant qu'un grand
nombre de nos compatriotes com-
prendront qu'en s'y abonnant, ils
encourageront les amis du patois
et des coutumes vaudoises.

Une maison! A quoi bon? — Un nouveau moyen de résoudre la question de la crise des logements vient d'être exposé par une jeune femme américaine à laquelle on proposait d'acheter une maison.

— Pourquoi ne pas avoir une maison? demandait le marchand de biens.

— Une maison! répondit-elle, à quoi bon? je ne saurais qu'en faire! Je suis née dans un hôpital, j'ai été élevée dans une pension, on m'a fait la cour dans une automobile, je me suis mariée dans une église, nous prenons nos repas dans un restaurant, nous passons la matinée sur le champ de golf; nos après-midis au-dessus des tables de bridge, nos soirées au-danceing ou au cinéma! Et quand je mourrai, j'espère bien être enterrée par une entreprise de pompes funèbres! Ainsi, tout ce dont nous avons besoin, c'est un garage avec, tout au plus, une chambre à coucher au-dessus.

Hors concours. — Dans un chic mariage à San-Francisco, un monsieur s'adresse à un jeune homme vêtu en jaquette qu'il soupçonne être l'heureux époux de la jeune mariée.

— C'est bien vous le marié? lui demande-t-il.
— Non, monsieur, répond le jeune homme sportif, moi, j'ai été mis hors concours aux épreuves éliminatoires.



SAGRE BOUNAN!

Le bounan est passâ, ora, hormi po cliâo que lo fant dourâ tant qu'à l'autro. Ein a dinse, assebin, que foudrâi l'ao betâ dâi titeu po l'ao z'apprendre à martsî drâ. Quand on allâve à l'écoûla, nou-tron régent que l'étâi on tot suti, no desâi dza po cliâo raison de martsî drâ:

— Vo séde, mè valottet, que dâi a duve manâire de martsî drâ. Po coumeinci, cein vâo à dere que faut allâ su sa tserrâire sein s'assoupâ à ti lè melion, sein trabetsî, quemet dâi citoyen que l'ant trâo goliassî lo bâire et que sant bin bon sou. Stausse sè rebattant decé, delé, qu'on ne sâ pas per quin bet lè z'eimpougnî po lè remettre de poueinte. Pouant pas martsî drâ. Compreinde-vo?

L'è su qu'on compregnâi. Adan, on bouêlève ti ein on iâdzo:

— Vouè, M'sieur!

Et pu, no desâi assebin:

— Martsî drâ, cein vâo oncora dere que se faut bin conduire et allâ dein la boûna tserrâire que lo menistre no z'a de âo catsîmo. On è su de lâi trovâ tote lè brave dzein de la coumouna et on è benhirâo d'être ein bouna compagni. Na pas, s'on è dein la croûite tserrâire, on sè conduit mau, on sè fâ rapertsê pè lè gendarme et on vo z'eincliouâ avoué lè croûito guieu dâo paî. Stausse, on pâo dere que ne martsants pas drâ.

L'è dinse que fasâi po no z'espliquâ cein à tsavon et coudhî no fère martsî drâ.

Dan, po ein reveni à cli bounan, ein a quaque z'on que n'ant pas tant martsî drâ pè Rolli-Bot. Accutâ stasse et vo mè derâ se n'è pas la vretâ.

L'étâi âo cabaret de coumon pè vè dautrâi z'hâore de la né, lo dzo dâo bounan. Restâve pas grand mondo pè lo veindâdzo, que doû, on dza vilhio et l'autro pas atant, mâ ti lè doû ein-mourdzî. L'étant à duve trâllie pas bin llien l'ena l'autra. Tot d'on coup, lo pe dzouveno vint vè lo pllie vilhio et lâi dit dinse ein que-quelhieint:

— On... è... binstout pe rein... que lè doû... Vo... vo... cougnâisso pas, mâ... f...â rein! On vâo... f...raternisâ.

— Bin... se... on vâo. De iô... îte-vo?

— Mè...è, de Rolli-Bot!... Et... et vo?

— De Rolli-Bot... as...as...se...bin!

— Quâis-vo. Oh bin! faut ein bâire trâi.

— Mâ... iô demorâ-vo?

— Mè... dein l'ha...a...meu de Renaille.

— Voueh! — Quemet mè, adan! L'è su qu'on pâo trinquâ!

— De bî savâi... Mâ... iô è-te voutron... ottô?

— Vè la bo...bornî!

— Quemet cein sè trâove! Lâi resto assebin. Faut refière po on demi.

— L'è bin su, du que no sein vesin... Mâ...â... à quin otto... îte-vo?

— Vè Louis à Dzaquie.

— Vo lo crâirâi pas, mâ... mè as...sebin, ie resto lè.

— Ouch! âo pllian pî?
— Tot justo. Et... et vo?
— Asse...bin âo pllian pî. Tot parâi! faut cein ar...rosâ.

L'ant bu grantenet à pe rein poâi dere papet et sant parti, ein sè menceint à bré, sein martsî drâ.

Quand l'ant età via, lo carbatîé l'a de dinse à on étranzî que l'étâi âo veindâdzo:

— Cliâo doû sè recougnassant jamé quand sant sou. L'è lo père et son valet!

Marc à Louis.

A PROPOS DE LA REVOLUTION DE 1798

Les scrupules d'un citoyen.

Le Pays de Vaud, devenu le canton du Léman de la République helvétique, était administré par une Chambre dont le recrutement ne se fit pas toujours sans difficulté, si nous en jugeons par la lettre suivante:

« Lausanne, le 11 janvier 1801.

Citoyen préfet,

Je reçois à l'instant la lettre par laquelle vous m'annoncez l'honneur que vient de me faire le pouvoir exécutif en me nommant administrateur dans le canton du Léman. Je suis pénétré de reconnaissance envers le gouvernement qui a bien voulu m'accorder une marque si flatteuse et si distinguée de son estime et de sa confiance. J'espère la mériter par mon amour pour le bien et par mon ardeur pour le bonheur de mes chers concitoyens, mais ces sentiments indispensables à la vérité dans la place que vous daignez me confier, sont absolument insuffisantes pour en remplir tous les devoirs. La science administrative demande une capacité peu commune, des connaissances multiples et profondes dont je ne me suis occupé que trop superficiellement, et relativement à l'agriculture, ma science favorite; je n'ai donc fait qu'en entrevoir les difficultés et les profondeurs, sans avoir la tête assez forte pour oser y descendre, mais en m'y livrant théoriquement, j'ai sondé mes moyens qui sont, sans aucune fausse modestie, beaucoup trop insuffisants pour remplir une place que j'estime d'une si haute importance. A des raisons si fortes et si valables, j'ajoute encore ma santé détestable, qui me tyrannise souvent au point de ne me permettre aucun travail suivi et surtout assujéti. Donc, citoyen préfet, en renonçant à l'espérance si douce de coopérer au bien, je donne au pouvoir exécutif la démonstration moins équivoque de mon respect et de mon dévouement. Je justifie, comme je le dois, l'estime dont il m'a honoré, je m'acquiesce celle de mes concitoyens en refusant de me substituer à un administrateur plus éclairé que moi en donnant un exemple — qui a bien son civisme — celui de savoir du moins mesurer mes forces et de savoir résister à l'ardeur séduisante qu'éprouve tout bon citoyen à la seule espérance de mériter un jour la considération et le respect dont nous devons couvrir nos administrateurs et en particulier les deux citoyens qui, livrés depuis trois années à des travaux accablants, remplissent cette tâche difficile avec tout le succès qu'ont permis les circonstances. Si je me refuse donc invinciblement à cette association honorable, je prouve bien que je satisfais non seulement à mes affai-

res et à mon repos, mais à ma conscience, citoyen préfet national. En vous priant de présenter au gouvernement l'hommage de mon respect et de ma sensible reconnaissance, veuillez l'assurer que s'il n'a pu augmenter mon amour pour ma patrie, du moins il a accru l'ardeur que j'ai de lui être utile et si, dans ce moment c'est en refusant franchement et sans retour que je crois le servir mieux, peut-être qu'un jour une santé moins chancelante et des efforts soutenus par un si noble but me mettront à même de remplir une place telle que je ne puisse l'estimer au-dessus de mes moyens. Citoyen préfet, je voudrais que les liens qui nous unissent fussent moins resserrés en ce moment. Je pourrai donner plus de force à mes raisons en vous peignant tout entier et en caractérisant chacun des motifs qui vous font un devoir d'occuper votre place, comme à moi de refuser celle qui m'est offerte, mais je ne dois exprimer que mon estime parfaite et mon attachement tendre et sincère pour vous.

J'ai l'honneur de vous saluer

J. L. de Loys. »

Le 30 janvier 1801, le Conseil exécutif, vu la proposition simple du préfet national du canton du Léman et celle double de la Chambre administrative faite conformément à l'article 3 de la loi du 17 décembre 1800 pour la repourvue à une place vacante dans cette autorité, arrête : 1° le citoyen Crud, de Lausanne, est nommé membre de la Chambre administrative du canton du Léman; 2° le ministre de l'Intérieur est chargé de la notification du présent arrêté.

Berne, 30 janvier 1801.

Le Président du Conseil exécutif :

V. Ruttimann.

ENLEVEZ LE MOINE

UN de ces derniers jours, un curé arrivait dans un hôtel et demandait une chambre pour la nuit. On loge l'ecclésiastique au No 7 de l'hôtel, où servait depuis peu de temps une jeune fille des environs.

Chacun sait qu'on nomme « moine » une grande bassine qui sert à chauffer les lits des voyageurs. La bonne ignorait ce détail, comme on va le voir.

Un curé se couche d'ordinaire d'assez bonne heure. Le nôtre avait à peine la tête sur l'oreiller, qu'un voyageur arriva à l'hôtel et demanda qu'on chauffât son lit.

— Marie, dit l'hôtesse, portez le moine au No 8.

Marie va frapper au No 7, réveille le curé et le prie de se rendre au No 8. Assez mécontent, le curé se lève pourtant et se rend au No indiqué. Peu après arrive un hôte nouveau :

— Marie, portez le moine au No 10, commanda l'hôtesse, et la fille de réveiller derechef le curé, qui obéit encore, non sans murmure.

Un troisième voyageur se présente :

— Marie, portez le moine au No 11.

Marie, étonnée, hésite un peu, mais finit par obéir et va frapper à la porte du curé. Celui-ci furieux, trouve qu'on l'a bassiné assez longtemps; il déclare que c'en est assez, et qu'il n'ouvrira pas.

La domestique s'en va trouver la maîtresse et, moitié pleurant, lui dit :

— Madame, le moine ne veut plus venir.

Après quelques explications, on finit par s'entendre. Le patron se rendit à la chambre du curé pour lui faire des excuses, mais celui-ci le reçut fort mal et l'envoya se promener jurant qu'on ne l'y reprendrait plus.

A l'instruction. — Le sergent, s'adressant à une recrue : — Avec quoi nettoyez-vous votre fusil ?

Le soldat. — Avec la baïonnette, mon sergent...

— Non !!!

— Avec un lingé mis au bout de la baguette...

— Non !!!

— Avec un lingé enduit de vaseline attaché au bout de la baguette...

— Non, mon ami, votre service intérieur dit :

« Le fusil doit être nettoyé avec le plus grand soin et vous aurez trois jours de colle pour vous apprendre à connaître le règlement.

LE DEPART DU DERNIER BAILLI BERNOIS DU PAYS DE VAUD

LES délégués de la presque totalité des villes et d'un grand nombre de communautés du Pays de Vaud, qui siégeaient déjà à Lausanne en simple Comité de conférence, se décidèrent à faire un pas décisif le 24 janvier 1798 et se constituèrent en Représentation Provisoire du Pays de Vaud. Cette assemblée arrêta, dans la nuit du 25 au 26, diverses mesures d'exécution, entre autres la suivante :

« Considérant que la mission des baillis dans le Pays de Vaud est terminée, considérant que leur résidence prolongée dans ces circonstances ne peut être qu'excessivement pénible pour eux et inutile pour nous, l'Assemblée les invite, pour prévenir de majeurs inconvénients, à se retirer immédiatement. Quant à leurs meubles, effets et autres objets qui pourraient les retenir et prolonger leur séjour, l'Assemblée Provisoire des représentants du Pays de Vaud leur fait déclarer qu'ils pourront librement et sans entraves les faire expédier ainsi qu'ils le désireront. »

Cette décision ne rencontra, sauf dans un bailliage, aucune opposition ni aucun retard, si même elle était encore nécessaire au moment où elle fut prise. Le nouvel ordre de choses avait en effet été accepté généralement. Bien plus, de nombreuses et importantes communes fribourgeoises (Estavayer, Romont, Rue, la Tour-de-Trême, Bulle, Semsales, Bossonens, Attalens, Châtel-St-Denis) et le Bas-Valais demandaient à se réunir à la république vaudoise. En revanche, Sainte-Croix, les Ormonts et le Pays-d'Enhaut restaient fidèles à Leurs Excellences et se refusaient à arborer la cocarde verte.

Le gouvernement bernois avait vu son représentant dans le Pays de Vaud tromper complètement son attente et se laisser enlever, sans coup férir, toute cette contrée. Mais devant la sommation du directoire de céder ses pouvoirs à une commission provisoire dont les anciens membres des Conseils seraient exclus, ce gouvernement retrouvait une dernière lueur d'énergie et décidait de marcher sus aux Français et de les chasser de la Suisse.

De nouvelles tergiversations succédèrent à ce moment d'enthousiasme. Le général Brune en profita pour se mettre en mesure de terminer promptement la campagne contre Berne. Le 2 mars, il prenait l'offensive, s'emparait sans peine de Soleure, de Fribourg et de Morat; il était repoussé, il est vrai, le 5 à Neuenack, mais d'Erlach, acculé peu à peu sur Berne, voyait ses troupes se débander et la capitale se rendre à Schauenbourg.

Dans le plan général offensif qui avait été arrêté par les Bernois pour la nuit du 1er au 2 mars, le colonel Tscharnner avait reçu ordre de descendre avec 2500 hommes des Ormonts et de pousser jusqu'à Vevey, pour inquiéter les derrières des Français. Mais le général Brune avait déjà réuni à Aigle quelques compagnies françaises, un bataillon de 400 Bas-Valaisans et deux bataillons vaudois avec mission de marcher sur les Ormonts, de franchir le Pillon, d'occuper le Simmenthal et de faire une forte diversion sur l'Oberland.

A la nouvelle de la proximité de l'ennemi, le colonel Tscharnner, qui n'avait pu réunir que 1500 hommes, se bornait à une attitude défensive et faisait garder Leysin, le Sépey, la Forclaz et le col de la Croix, en un mot, tous les passages allant d'Aigle et de Bex aux Ormonts. Le passage de la Forclaz fut forcé, ce qui amena la capitulation du poste du Sépey et la retraite de celui de Leysin.

La colonne chargée de forcer le col de la Croix avait, par contre, été complètement repoussée par les gens d'Ormont-dessus; mais, en apprenant l'approche des Français débouchant de la Forclaz, ces braves montagnards abandonnèrent le poste qu'ils avaient vaillamment défendu, et, les larmes aux yeux, furent congédiés du commandant Fischer, qui opéra sa retraite par le Pillon, sur Gessenay. Le colonel Tscharnner,

accompagné seulement d'un guide, s'échappa par des sentiers détournés.

Ainsi le 6 mars, les débris du corps de Tscharnner, en tant qu'ils n'appartenaient pas à la population des Ormonts, se retiraient dans la direction de Gessenay; ceux de Leysin et du Sépey par les Mosses; ceux d'Ormont-dessus par le Pillon. Le découragement, l'irritation contre leurs chefs étaient les sentiments dominants. Le 7 mars ils étaient les uns à Château-d'Oex, les autres à Gessenay.

Suivons, à l'aide d'un extrait de la biographie du dernier bailli de Rougemont, Jean-Rodolphe de Tavel, allié de Graffenried, publié dans le *Berner Taschenbuch*, le détachement qui avait franchi les Mosses.

Bien que les habitants du Pays-d'Enhaut romande montrassent la plus grande ardeur contre les Français, l'ordre fut donné de se retirer sur Gessenay, ce qui provoqua un tumulte effrayant parmi les troupes. Les notables de Rougemont se rendirent au château, qui se trouve à quelques minutes au-dessous du village, où résidaient encore le bailli, sa famille et quelques officiers. Ils cherchèrent à décider ceux-ci à continuer la lutte, en les assurant que les gens de la vallée combattraient pour Berne jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Mais comme les officiers persistaient dans leur résolution de battre en retraite, les notables les accablèrent des reproches de lâcheté et de trahison.

Les soldats composant l'arrière-garde commencèrent alors à piller le château, résidence baillivale. Une cassette contenant de l'argent et des bijoux fut volée; la cave, forcée. C'est au broc que se buvait le vin. Vers minuit seulement quand on fit, intentionnellement peut-être, couvrir le bruit que les Français arrivaient, les tapageurs se décidèrent enfin à suivre leurs camarades sur la route de Gessenay.

Le bailli jugea prudent, dans ces conjonctures, d'envoyer sa famille à Berne et de se joindre, de sa personne, aux troupes bernoises qui occuperaient Gessenay. A quatre heures du matin, au clair de lune, Mme la baillive et ses enfants quittèrent le château de Rougemont en voiture. Ce départ donna lieu à des adieux touchants avec les habitants qui se trouvaient en armes sur la place du village. Un détachement de ces hommes accompagna volontairement la voiture pour protéger les fugitifs contre des insultes possibles de la part des soldats bernois en retraite.

Le chemin qui mène en trois quarts d'heure de Rougemont à Gessenay, doit, après avoir franchi le ruisseau des Fénils, limite actuelle entre les cantons de Vaud et de Berne, gravir la montée assez rapide du Vanel. La route était couverte de verglas, et la voiture eut besoin du secours de ces bras fidèles pour franchir ce passage. Mme la baillive et ses enfants, qui en étaient descendus, furent conduits par la main sur le terrain glissant.

L'auberge de Gessenay étant remplie de soldats ivres, c'est à la cure que les fugitifs allèrent demander un asile. Ils y furent rejoints peu d'heures après par le bailli qui était venu à pied de Rougemont.

Une grande agitation régnait dans la contrée de Gessenay et dans le Simmenthal. Partout retentissait le cri de : « Trahison ! » Les soldats devenaient si menaçants à l'égard de leurs officiers que ceux-ci durent s'enfuir ou se cacher. Le domestique de l'un d'eux tomba victime de la fureur du peuple. Dans ces conditions, la retraite par le Simmenthal n'offrait qu'une perspective pleine de périls au bailli et à sa famille. Pas moyen non plus de se procurer dans ce tumulte des chevaux de relai. Ces circonstances déterminèrent le bailli à revenir à Rougemont ce même jour. Il y fut reçu avec transport lui et les siens.

Une garde, composée d'hommes âgés, avait occupé le château dès le matin; elle rendit les honneurs militaires au représentant du gouvernement bernois, qui eut la satisfaction de constater que, bien que les portes eussent été laissées ouvertes, il n'avait plus été commis aucuns dé-